



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

N° 14/2021_CAPPEI_CJA

N° de fiche poste : 14/2021_CAPPEI_CJA	Poste : Adjoint spécialisé en CJA, en formation CAPPEI « enseigner en SEGPA » (ancienne option F du CAPASH)
Descriptif et contexte du poste	<p>L'enseignant spécialisé option F exerce ses fonctions sous la responsabilité fonctionnelle du directeur du CJA et sous l'autorité de l'IEN en charge des CJA, dans le cadre du dispositif d'aide aux adolescents en difficulté. Il est chargé dans le cadre des enseignements généraux des aides spécialisées à dominante pédagogique. Il participe à la mise en œuvre d'une formation dont la visée est à terme une reprise d'études dans le cursus général ou une préparation à l'orientation vers la voie professionnelle, conjuguant des enseignements généraux, technologiques et professionnels. Il apporte aux élèves une aide à l'orientation et à l'insertion, leur permettant de construire leur projet individuel de formation, en prenant en compte les compétences qu'ils sont effectivement susceptibles de mobiliser. Il veille, tout particulièrement, à favoriser chez les élèves l'acquisition progressive de la plus grande autonomie possible, et le développement d'une image positive d'eux-mêmes, pour qu'ils accomplissent dans les meilleures conditions leur parcours de formation. Il fait référence au socle commun de connaissances et de compétences, aux programmes et aux instructions pédagogiques de la Polynésie Française. Il prépare les élèves au CFG et au diplôme de niveau 5, correspondant le plus aux compétences des élèves.</p> <p>Conditions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Être Professeur(e) des écoles du CEPF en CJA motivés et se présenter à l'examen du CAPPEI dans la spécialité « Enseigner en SEGPA », session 2022.
Missions générales	<p>Activités principales :</p> <p>Ils construisent les progressions et les projets d'enseignement adaptés aux besoins de leurs élèves.</p> <p>Ils contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif et coopèrent avec les différents acteurs et partenaires.</p> <p>Ils permettent l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du S4C en étant des spécialistes de la différenciation pédagogique.</p>
Qualifications et Compétences requises	<ul style="list-style-type: none">➤ Être informé des structures, des dispositifs et des problématiques de l'Éducation, de l'inclusion scolaire et de la scolarisation des élèves en difficulté.➤ Être informé des structures et des parcours de formations post 3^{ème}.

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre capable de contribuer à l'identification des besoins éducatifs particuliers. Contribuer à la mise en œuvre d'actions pédagogiques différenciées et adaptées. ➤ Etre capable de mettre en œuvre des capacités professionnelles complémentaires à celles attendues d'un maître ordinaire. ➤ Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet individuel de formation ou de scolarisation. ➤ Etre capable de mettre en œuvre des capacités professionnelles au sein d'une équipe catégorielle. ➤ Avoir des capacités pour organiser et structurer son action et anticiper les échéances. ➤ Avoir des qualités relationnelles et humaines. ➤ Etre à l'écoute de l'autre et communiquer avec aisance tant à l'oral qu'à l'écrit. <p>Savoir rendre compte de son action aux équipes pédagogiques, aux directeurs et à l'IEN concernés.</p>
<p>Modalités de recrutement et dépôt des candidatures</p>	<p>>Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de candidature portant l'avis de l'IEN - Curriculum vitae. - Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au Pôle des Ressources Humaines du 1^{er} degré de la DGEE (par mail : gestco.brh1@education.pf) <p>>Les candidats seront convoqués pour un entretien (30') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant. Les candidats éloignés passeront l'entretien par visio (utilisation de ZOOM).</p> <p>> L'entretien se déroulera en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposé des motivations du candidat ; - questionnement de la commission. <p>La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée selon le calendrier suivant :</p> <p><u>Date limite de dépôt des dossiers : le 28 avril 2021</u></p> <p><u>Date des entretiens : Courant mois de mai 2021</u></p> <p><u>Lieu en présentiel : DGEE, site Tuterai Tane, bureau de l'IEN ASH</u></p>